

AUTORISATION ENVIRONNEMENTALE DU PLAN D'ÉPANDAGE DES BOUES DE LA STATION D'ÉPURATION «IRIS DES MARAIS» À SAINT-MARCEL

CONTEXTE ET OBJECTIFS

La Communauté d'Agglomération Seine Normandie souhaite étendre et actualiser la plan d'épandage des boues de la station d'épuration Iris des Marais, située à Saint-Marcel (27).

Le plan d'épandage actuel est insuffisant par rapport à l'augmentation de la production de boues chaulées de la station d'épuration.

La réponse de la Chambre d'agriculture

- Une prospection auprès des agriculteurs du territoire pour trouver de nouvelles parcelles d'épandage
- La rédaction d'une demande d'examen au cas par cas préalable à la réalisation éventuelle d'une évaluation environnementale
- La rédaction du dossier d'autorisation environnementale comprenant notamment :
 - l'étude préalable à l'épandage,
 - l'étude d'incidence de l'épandage des boues.



POINTS DE REPÈRE

Situation

49 communes de l'Eure situées dans un rayon de 20 km autour de Saint-Marcel et dans les régions naturelles du plateau du Vexin, de la vallée de Seine et du plateau de Madrie.

Porteur du projet

Seine Normandie Agglomération

Calendrier

2019-2021

Partenaires / financeurs

SUEZ Eau France (exploitant de la station d'épuration par délégation de Service public)



RÉSULTATS ET PERSPECTIVES

- **Une validation de la valeur agronomique des boues** (apport de matière organique, de chaux, d'azote et de phosphore) **et de leur innocuité** (faibles teneurs en éléments traces métalliques et organiques)
- Plus de **70 agriculteurs contactés**
- **11 nouvelles exploitations agricoles** intégrées dans le plan d'épandage et **30 exploitations déjà présentes** mises à jour
- Au total, **un périmètre d'épandage de 5467 ha dont 5129 ha aptes à l'épandage** après l'étude de leur aptitude
- Un suivi des sols mis en place avec un réseau de **281 parcelles de références** retenues et analysées
- Un plan d'épandage qui permettra d'épandre jusqu'à **3700 tonnes de boues chaulées**, soit 52,2 tonnes d'azote
- Obtention de **l'arrêté préfectoral** d'autorisation environnementale le 5/11/2021
- Une prestation de **suivi agronomique** annuelle assurée par **la Chambre d'agriculture de Normandie.**

